

Optimisme prudent	p. 1
Planification de la retraite	p. 2
Changements apportés au Régime de pensions du Canada	p. 3
Stratégie de portefeuille	p. 4
Rendre à la collectivité	p. 6
Conseils fiscaux de fin d'année	p. 7

Perspectives



Sherry Cooper est économiste en chef et vice-présidente à la direction, BMO Groupe financier.

Au 16 septembre 2010

Optimisme prudent

La Banque du Canada manifeste toujours une confiance prudente dans la viabilité de la reprise au Canada, ayant indiqué dans son dernier communiqué de politique monétaire que la croissance des dépenses de consommation demeurera robuste et que les investissements des entreprises sont appelés à augmenter. La banque centrale a donc relevé son taux directeur d'un cran supplémentaire, signe que le ralentissement de la croissance économique depuis le printemps est principalement imputable à la faiblesse de la reprise américaine.

On observe les premiers signes d'une amélioration du marché du travail aux États-Unis.

La récente volatilité des marchés des capitaux est symptomatique des inquiétudes au sud de la frontière. Tant que le taux de chômage américain stagne à 9,6 %, les taux des obligations d'État auront tendance à baisser et les rebonds du marché boursier seront de courte durée. Même au Canada, où la conjoncture économique est beaucoup plus favorable, l'économie a ralenti par rapport à son rythme débridé du premier trimestre, car l'activité immobilière est brutalement retombée et les investissements des entreprises tardent à suivre la reprise. Les exportations nettes vers les États-Unis continuent de freiner l'économie canadienne en raison du ralentissement persistant chez nos voisins du sud. Aux États-Unis, la croissance de l'économie est inférieure à 2 % depuis le premier trimestre et le marché boursier stagne depuis le début de l'année. L'indice S&P/TSX a modestement progressé depuis le début de 2010 mais la nervosité continue au sujet des banques européennes, de la dette souveraine et de la création d'emplois très faible aux États-Unis pèse toujours sur les secteurs de la finance et des produits de base.

Cela dit, il n'y a pas que du négatif. On observe les premiers signes d'une amélioration du marché du travail aux États-Unis. L'emploi des ménages a bondi en août – dans le secteur privé, le gain sur un mois a été le plus élevé en 10 ans – et affiche une hausse de 3,3 % (en rythme annualisé) sur les huit derniers mois, ce qui représente une création nette de 2,3 millions d'emplois. Les compressions de personnel dans le secteur privé atteignent des niveaux toujours plus bas et les emplois temporaires se multiplient. Le nombre moyen d'heures travaillées augmente, tout comme le revenu personnel disponible et la production industrielle. Certains signes portent même à croire que le pire est passé sur le marché immobilier.

Les économies émergentes demeurent par ailleurs très robustes, même si leur croissance a légèrement ralenti par rapport à son rythme effréné des derniers mois, ce qui contribuera à faire grimper les prix des produits de base et favorisera donc notre marché boursier et notre économie. La croissance moyenne du PIB réel au deuxième trimestre a été de 6,5 % en Inde, en Australie, au Brésil, à Hong Kong et en Indonésie. La Chine conserve quant à elle une vigueur surprenante.

À ce stade, de nouvelles mesures de relance monétaire et budgétaire sont probables – et souhaitables – aux États-Unis. Cela évitera une récession à double creux et, au bout du compte, éperonnera la confiance. Nous prévoyons que la reprise se poursuivra mais que son rythme sera inférieur à la normale, dépassant à peine 2 % aux États-Unis jusqu'à la fin de 2011. Au Canada, la croissance économique sera un peu plus soutenue car les bilans des ménages, des entreprises et de l'État y sont bien plus solides et le chômage y est bien moins élevé – il devrait s'établir à environ 7,5 % à la fin de l'année prochaine. Les véritables perspectives de croissance se trouvent toujours sur les marchés émergents, ce qui contribuera à soutenir la fabrication, l'agriculture, l'énergie, les métaux communs et le reste du secteur des produits de base au Canada. Les actions bancaires canadiennes continueront de procurer des rendements en dividendes attrayants et le dollar canadien, même s'il est susceptible de s'apprécier quelque peu l'an prochain, demeurera dans une fourchette inférieure à la parité par rapport au billet vert.

Planification de la retraite : Puis-je vous revenir là-dessus?

Une étude récemment effectuée pour l'Institut Info-Retraite BMO auprès des Canadiens de plus de 35 ans a révélé que ces derniers ont une bonne compréhension de ce qu'ils devraient faire pour se préparer en vue de la retraite. De plus, près de neuf répondants sur dix ont affirmé que la planification de la retraite devrait commencer avant 35 ans. Mais il ne suffit pas de savoir... il faut aussi agir : en effet, près de 40 % des non-retraités interrogés ont reconnu qu'ils n'avaient rien fait jusqu'ici pour s'assurer qu'ils auraient suffisamment d'argent à la retraite.



La difficulté de mettre en pratique ce que l'on sait s'explique en partie par l'évolution des comportements. En effet, les gens ont tendance à attacher moins d'importance à une récompense future (une retraite dans l'aisance) qu'à un avantage immédiat (la consommation). Ils déplorent une «perte» aujourd'hui (réduction de la consommation) plus qu'ils n'accordent de valeur à un «gain» plus tard (épargne-retraite suffisante).

Les autres priorités représentent un obstacle majeur à l'épargne-retraite et à la planification de la retraite. Les répondants de 35 à 44 ans et les gens ayant des enfants de moins de 18 ans (groupe très similaire à celui des 35 à 44 ans) sont les plus en retard en ce qui a trait à la planification de la retraite et à l'épargne-retraite, car ils cherchent avant tout à payer leurs dettes. Par ailleurs, comme les gens ont maintenant des enfants plus tard dans la vie, ils risquent de repousser encore davantage le moment de planifier leur retraite et d'épargner pour leur retraite sérieusement.

À la lumière de ces résultats, que devriez-vous faire pour mettre vos connaissances en pratique?

Catégorie des jeunes adultes (moins de 35 ans)

La retraite peut sembler éloignée, mais c'est le meilleur moment pour commencer à profiter de la puissance des intérêts composés. L'important consiste donc à adopter dès maintenant de saines habitudes en matière de dépenses ainsi qu'une discipline d'épargne.

Pensez-y (en supposant un taux de rendement de 6 % par an) :

- Scénario 1 : Si, à 45 ans, vous commencez à épargner 200 \$ par semaine dans un REER, vous disposerez à 65 ans de 401 755 \$.
- Scénario 2 : Si, par contre, vous commencez à épargner tôt, soit à 25 ans, et que vous mettez de côté 100 \$ par semaine, vous disposerez à 65 ans de 867 354 \$, et ce, même si le montant total de votre épargne est le même que dans le scénario 1 (208 000 \$). En fait, si vous cessez de verser des cotisations à 45 ans, vous disposerez de 644 242 \$ à 65 ans, même si vous n'avez épargné au total que 104 000 \$!

Catégorie des 35 à 44 ans (particulièrement les parents de jeunes enfants)

Vous êtes vraisemblablement aux prises avec bien d'autres priorités financières; il vous faudra donc faire un effort délibéré pour épargner. Les stratégies suivantes pourraient vous aider à lutter contre la tendance bien naturelle de remettre les choses à plus tard :

- Participez au régime de retraite ou à d'autres programmes d'épargne offerts par votre employeur.
- Profitez d'instruments de placement fiscalement avantageux (comme le REER et le CELI) pour commencer à tirer profit de la croissance composée à imposition reportée ou en franchise d'impôt.
- Participez à un programme d'épargne automatique qui vous permettra de «vous payer en premier».

Catégorie des plus de 45 ans

Votre salaire est probablement plus élevé qu'il ne l'a jamais été. En profitant de l'augmentation de vos ressources financières, vous pourrez rattraper le temps perdu en matière de planification de la retraite et d'épargne-retraite :

- Si vous participez à un régime de retraite à prestations déterminées, vérifiez s'il serait avantageux de racheter vos droits à pension si vous avez la possibilité de le faire.
- Utilisez pleinement vos instruments de placement fiscalement avantageux en maximisant vos cotisations et en utilisant tous vos droits de cotisation inutilisés.

À l'approche de la retraite, vous devriez également établir un plan de retraite comprenant des objectifs financiers quantifiables. N'hésitez pas à demander l'aide d'un professionnel au besoin.

Les décisions que vous prenez aujourd'hui se répercuteront sur votre mode de vie pendant une période qui pourrait dépasser la durée de votre vie active. Adressez-vous à votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns pour commencer à planifier votre retraite.



Changements apportés au Régime de pensions du Canada

Des changements importants apportés au RPC commenceront à entrer en vigueur en 2011. Sauf le changement relatif aux cotisations au RPC durant la vie active (point 4 ci-dessous), ces changements n'auront aucune incidence sur les gens qui reçoivent déjà ou qui commenceront à recevoir des prestations du RPC avant que les changements n'entrent en vigueur.

1. Au moment de calculer les prestations du RPC, il est possible d'exclure les années où la personne avait un revenu faible ou nul. Ce taux général d'exclusion passera de 15 % à 17 % d'ici 2014.
2. À l'heure actuelle, si vous commencez à recevoir des prestations du RPC avant 65 ans, vous devez soit cesser de travailler ou réduire votre revenu de manière significative. Cette exigence sera éliminée en 2012.
3. À l'heure actuelle, si vous commencez à recevoir des prestations du RPC avant 65 ans, vos prestations sont réduites de 0,5 % pour chaque mois au cours duquel vous avez moins de 65 ans et augmentées de 0,5 % pour chaque mois au cours duquel vous avez plus de 65 ans. En 2011, ces taux seront modifiés comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

4. À l'heure actuelle, si vous recevez des prestations du RPC, vous n'êtes pas tenu ou vous n'avez pas le droit de cotiser au RPC. À compter de 2012, les travailleurs qui reçoivent des prestations du RPC et qui ont moins de 65 ans devront cotiser au RPC (et leur employeur devra verser une cotisation équivalente). Après 65 ans, ils seront libres de verser des cotisations au RPC (auquel cas l'employeur ne sera pas tenu d'y cotiser). Ces cotisations additionnelles au RPC entraîneront une augmentation des prestations du RPC qui leur seront versées.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements au sujet des changements apportés au RPC et découvrir leur incidence éventuelle sur votre plan de retraite global, communiquez avec votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns et demandez-lui une copie de l'article destiné aux clients qui s'intitule *Incidence des nouvelles règles du Régime de pensions du Canada*.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 et plus tard
Pourcentage de variation pour chaque mois au cours duquel des prestations du RPC sont versées avant 65 ans	-0,5	-0,5	-0,52	-0,54	-0,56	-0,58	-0,6
Pourcentage de variation pour chaque mois au cours duquel des prestations du RPC sont versées après 65 ans	+0,5	+0,57	+0,64	+0,7	+0,7	+0,7	+0,7

Stratégie de portefeuille

Michael H. Herring, CFA, CMT
Spécialiste en stratégie – Placements

Coup d'oeil sur les marchés

Les marchés des actions mondiaux ont affiché des rendements variés en août, après une forte reprise en juillet. L'indice composé S&P/TSX a augmenté de 1,7 % d'après les cours au Canada, contre un recul de 4,7 % de l'indice S&P 500 aux États-Unis. Les actions mondiales, représentées par l'indice mondial MSCI, ont vu leurs cours baisser de 3,7 % en août en dollars US. Le rendement global du marché canadien des titres à revenu fixe, représenté par l'indice obligataire universel DEX, a augmenté de 2 % en août.



Répartition de l'actif

Nous recommandons toujours aux investisseurs de consacrer une part relativement importante de leur portefeuille aux actions étant donné que celles-ci se négocient généralement à leur juste valeur, et les investisseurs demeurent assez pessimistes, ce qui est un facteur positif pour les actions selon la théorie de l'investissement à contre-courant.

Notre répartition d'actif recommandée pour les trois différents profils d'investisseur (revenu, équilibré et croissance) est la suivante :

	Revenu		Équilibré		Croissance	
	Répartition recommandée	Pondér. de référence	Répartition recommandée	Pondér. de référence	Répartition recommandée	Pondér. de référence
Liquidités	10	5	5	5	5	5
Titres à revenu fixe	60	70	35	45	15	25
Actions	30	25	60	50	80	70
Canadiennes	15	15	25	25	35	35
Américaines	15	5	30	15	35	20
EAEO	0	5	5	10	10	15

Déflation et récession à double creux – les bêtes noires des investisseurs

Depuis le récent sommet du marché des actions en avril 2010, les données publiées ont annoncé un ralentissement marqué de l'économie américaine par rapport au rythme de reprise précédent et un décrochage du marché immobilier et de l'emploi, ce qui n'a pas manqué de démoraliser les investisseurs.

Ceux-ci sont devenus obsédés par les perspectives de déflation et de récession à double creux. Il faut toutefois se rappeler que les gouvernements et les banques centrales, partout dans le monde, font de leur mieux pour stimuler la reprise encore faible.

Une déflation est improbable

Les craintes d'un début de déflation sont peu justifiées si l'on en juge par les prix des produits de base, qui sont un bon indicateur avancé des pressions inflationnistes à venir. Par exemple, l'indice Reuters/CRB U.S. Spot All Commodities est à 1 % de son sommet historique de 2008 et sa variation d'une année à l'autre est largement supérieure à 10 %. La hausse des prix des produits de base laisse également entrevoir un renforcement de la croissance économique dans les mois à venir.

Les prix des maisons ont exercé une influence négative sur l'indice des prix à la consommation pendant la majeure partie des trois dernières années, mais ils se sont stabilisés ces derniers mois dans les 20 principaux marchés des États-Unis, et ont même légèrement augmenté par rapport à leurs creux. À l'heure actuelle, les investisseurs s'inquiètent de la probabilité d'une autre chute des prix des maisons. Si cela se produit, les mesures anti-inflationnistes s'en trouveraient de nouveau soumises à des pressions. Mais une baisse des prix des maisons n'est pas une certitude et, compte tenu de l'importance des mesures de stimulation monétaire mises en place et de la hausse des prix des produits de base, les craintes de déflation paraissent exagérées.

Une récession à double creux est improbable

Quant à la crainte d'une récession à double creux, force est de constater que le comportement des sous-secteurs du marché boursier américain pointe plutôt vers une poursuite de la croissance économique. Par exemple, la tendance des secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'industrie à dégager un rendement supérieur à celui de l'indice S&P 500 demeure intacte, ce qui serait impossible dans le contexte d'un nouveau creux. Ces deux secteurs sont hautement cycliques, c'est-à-dire qu'ils tendent à évoluer de concert avec l'ensemble de l'économie. Étant donné le caractère soutenu de cette vigueur relative, les craintes d'une récession à double creux sont non fondées.

Où en sommes-nous?

Évaluation et rendements potentiels

Nos mesures d'évaluation à long terme indiquent que les marchés boursiers nord-américains oscillent entre une légère surévaluation et une sous-évaluation. D'après les évaluations actuelles, le taux de rendement annuel composé sur cinq ans se situerait, selon nos indicateurs, dans une fourchette de 7 % à 9 % pour l'ensemble des marchés des actions canadiens et américains. Il faut souligner que ces taux de rendement prévus sont des moyennes et que les écarts par rapport aux taux réels peuvent être considérables. Si les multiples cours-bénéfice augmentent au cours des cinq prochaines années, le rendement des actions dépassera la moyenne. S'ils diminuent durant cette période, le rendement sera inférieur à la moyenne.

Ce qui est extraordinaire à propos des valorisations actuelles, c'est qu'en comparaison avec les autres catégories d'actifs, les actions n'ont jamais été aussi bon marché sur une base relative. Ainsi, les rendements des obligations du Trésor américain et des obligations du gouvernement du Canada à 5 ans s'établissent actuellement à 1,30 % et 2,10 %, respectivement. En ce qui concerne les obligations de sociétés, l'indice des obligations de sociétés DEX qui mesure le rendement des obligations canadiennes de bonne qualité a affiché un rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance de 3,50 % à la fin d'août 2010, contre 4,02 % pour le FNB iShares iBoxx \$ Investment Grade Corporate Bond Fund (symbole : LQD), une mesure comparable utilisée aux États-Unis.

La confiance fait largement défaut

Les investisseurs particuliers continuent d'envisager les perspectives des marchés boursiers avec beaucoup de méfiance, comme le démontrent les sondages sur la confiance des investisseurs et les ventes de fonds communs de

placement. Depuis la fin de 2008, les investisseurs particuliers demandent le rachat de leurs parts de fonds communs de placement en actions et placent cet argent dans des fonds de titres à revenu fixe, notamment dans des fonds d'obligations de sociétés. Les taux des obligations de sociétés ont ainsi baissé à leur plus bas niveau depuis des générations.

Nous croyons que la phase haussière du marché boursier n'est pas encore terminée

Nous faisons remarquer plus haut que les actions présentaient des valorisations très intéressantes, à la fois en-soi et en comparaison avec les catégories d'actifs concurrentes. La rentabilité et les flux de trésorerie des entreprises continuent de s'améliorer et, comme les taux des obligations de sociétés atteignent ou avoisinent leur plus bas niveau depuis des générations, les sociétés ont énormément de marge de manoeuvre pour modifier leur structure de capital en vue d'améliorer davantage leur rentabilité.

Grâce aux niveaux élevés de liquidités et à l'abondance des flux de trésorerie, les sociétés devraient avant longtemps commencer à verser des dividendes ou à augmenter leurs versements, investir en immobilisations ou effectuer des fusions et acquisitions. Toutes ces activités devraient entraîner une hausse des cours des actions.

Le cycle haussier en cours n'est pas terminé parce que, en général, les marchés haussiers ne se terminent pas à la juste valeur; ils se terminent lorsqu'ils sont surévalués.

Perspectives

Notre thèse de base est la suivante : le cycle haussier en cours n'est pas terminé parce que, en général, les marchés haussiers ne se terminent pas à la juste valeur; ils se terminent lorsqu'ils sont surévalués. De plus, les marchés haussiers ne se terminent pas aux niveaux de confiance que nous observons en ce moment. Bien qu'il ait légèrement revu à la baisse sa prévision concernant le bénéfice d'exploitation de l'indice composé S&P/TSX pour 2010, Ben Joyce, spécialiste en stratégie de la Recherche sur les actions de BMO Marchés des capitaux, maintient le cours cible à un an du S&P/TSX à 12 750 et celui du S&P 500 à 1 275. Pour les investisseurs, cela signifie des rendements de l'ordre de 6 à 9 % pour les actions canadiennes et des rendements globaux de plus de 10 % pour les actions américaines sur les 12 prochains mois.



Rendre à la collectivité un peu de ce qu'elle nous a donné

Le désir de donner est bien ancré chez les Canadiens et s'exprime de nombreuses façons. Les donateurs sont à l'affût d'occasions qui leur permettront d'évoluer et de croître grâce à leur participation active aux causes qui leur tiennent à coeur. Chaque jour, des milliers de Canadiens aident leur collectivité en donnant de leur temps et de leur argent. Dans bien des cas, cette contribution est indispensable à la prestation des services nécessaires à l'échelle locale.

Le programme Fonds Bienfaisance BMO Nesbitt Burns vous permet de verser une première contribution puis de continuer à verser d'autres sommes, tout en profitant d'avantages fiscaux intéressants.

Si vous aimez l'idée d'une stratégie de don à long terme qui vous permet d'attribuer des versements annuels à l'organisme de votre choix, mais que vous n'avez pas

assez d'argent pour établir une fondation privée, songez au programme Fonds Bienfaisance BMO Nesbitt Burns. Grâce au partenariat entre BMO Groupe financier et les Fondations communautaires du Canada, qui ont une connaissance approfondie des organismes de votre région et qui peuvent vous renseigner sur les enjeux locaux, vous pourrez choisir judicieusement les organismes de bienfaisance qui profiteront de votre appui.

Avec seulement 25 000 \$, vous pouvez établir un fonds à vocation arrêtée par le donateur par l'intermédiaire de votre fondation communautaire locale, tout en profitant des avantages offerts par les fondations privées.

Le programme Fonds Bienfaisance BMO Nesbitt Burns vous permet de verser une première contribution puis de continuer à verser d'autres sommes, tout en profitant d'avantages fiscaux intéressants. Unique en son genre, cette solution souple représente un moyen simple et efficace pour vous et votre famille de laisser un legs durable pour demain, tout en appuyant aujourd'hui les causes qui vous tiennent à coeur.

Principaux avantages

- Vous dirigez votre propre fondation sans vous préoccuper des formalités administratives. Votre fonds peut être mis en place rapidement. Par ailleurs, la fondation communautaire s'occupe, pour vous, de la tenue des dossiers et des déclarations fiscales.
- Vous choisissez les causes et les groupes qui vous tiennent le plus à coeur. Vous avez la possibilité d'orienter vos dons vers les bénéficiaires de votre choix, ce qui peut se révéler un aspect important de votre plan financier d'ensemble.
- Vous pouvez faire participer votre famille au processus de recommandation de dons et nommer un membre de votre famille ou une autre personne pour prendre votre relève après votre décès et agir comme conseiller auprès du fonds que vous avez établi.
- Le don initial minimal pour établir un fonds à vocation arrêtée par le donateur est de 25 000 \$. Par la suite, vous pouvez verser des montants supplémentaires d'un minimum de seulement 1 000 \$.

Pour en savoir plus sur la façon dont vous et la collectivité dont le bien-être vous tient à coeur pouvez tirer le maximum de votre don, communiquez avec votre conseiller en placement.

Conseils fiscaux de fin d'année

La planification fiscale devrait se faire toute l'année.

Voici toutefois quelques conseils et rappels de dernière minute pour réduire votre impôt et celui de votre famille. Ne manquez pas de consulter un fiscaliste, qui pourra vous aider dans votre situation particulière.

Vente à perte à des fins fiscales

C'est le moment de passer en revue votre portefeuille de placement non enregistré pour voir s'il vous serait possible de vendre, avant la fin de l'année, des titres sur lesquels vous avez subi des pertes afin de contrebalancer les gains en capital réalisés pendant l'année ou les trois années d'imposition précédentes (en cas de pertes en capital nettes pendant l'année). Tenez compte de la règle de la perte apparente qui peut vous empêcher de déduire une perte en capital à la vente d'un placement racheté dans les 30 jours par vous, votre conjoint ou une autre entité affiliée. Pour en savoir plus sur cette stratégie, demandez à votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns un exemplaire de notre publication intitulée *Comprendre les pertes en capital*.

Revenus de dividendes

Le taux d'imposition des particuliers qui s'applique aux dividendes admissibles a été relevé en 2010 et le sera de nouveau en 2011 et en 2012. Procurez-vous notre publication intitulée *Dividendes admissibles* pour avoir plus de détails et passez en revue votre portefeuille avec votre conseiller en placement BMO Nesbitt Burns pour décider s'il y a lieu de modifier sa composition.

REER et FERR

Si vous avez atteint l'âge de 71 ans en 2010 et eu pendant cette année des revenus gagnés vous donnant des droits de cotisation à un REER, envisagez de cotiser à votre REER pour 2011 en décembre 2010 avant de le convertir en FERR. Vous devrez payer la pénalité d'impôt de 1 % pour décembre, mais la réduction d'impôt permise devrait la dépasser.

Dons de bienfaisance

Pour maximiser les économies d'impôt liées aux dons de bienfaisance, faites tous vos dons au plus tard le 31 décembre. Songez à faire don de titres cotés en Bourse admissibles qui ont pris de la valeur, plutôt que de liquidités. Pour plus de renseignements sur les avantages fiscaux de cette stratégie, demandez-nous un exemplaire de notre publication intitulée *Dons de titres ayant pris de la valeur*.



Ça a du sens. Profitez.*

Les produits d'assurance et conseils y afférents sont offerts par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns services financiers inc., par des conseillers en sécurité financière au Québec et par des agents d'assurance-vie autorisés ailleurs au Canada. BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Nesbitt Burns Ltée fournissent ce document à leurs clients à titre d'information seulement. Les renseignements qu'il contient sont fondés sur des sources que nous croyons fiables, mais nous ne pouvons les garantir et ils peuvent par ailleurs être incomplets ou changer sans préavis. Les commentaires publiés ici sont de nature générale et il est recommandé à toute personne d'obtenir un avis professionnel sur sa situation particulière avant de prendre une décision. BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO Nesbitt Burns Ltée sont des filiales indirectes de la Banque de Montréal et sont membres du Fonds canadien de protection des épargnants. AUX RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS : BMO Nesbitt Burns Securities Inc. et BMO Nesbitt Burns Securities Ltd., sociétés affiliées à BMO Nesbitt Burns Inc., endossent la responsabilité du contenu de ce document sous réserve des conditions ci-dessus. Tout résident des États-Unis désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Securities Inc. et/ou BMO Nesbitt Burns Securities Ltd. AUX RÉSIDENTS DU ROYAUME-UNI : Ce document n'est pas destiné aux particuliers et ne peut être distribué ou transmis aux personnes décrites à l'article 11(3) de la loi intitulée Financial Services Act 1986 (Investment Advertisements) (Exemptions) Order 1995, avec ses modifications. Les commentaires publiés ici ne constituent pas un avis juridique ni une analyse définitive de l'applicabilité des lois fiscales. Ils sont de nature générale et, par conséquent, nous vous conseillons d'obtenir un avis professionnel sur votre situation particulière. Pour des conseils en placement adaptés à votre situation, veuillez vous adresser à un conseiller en placement BMO Nesbitt Burns. ^{MD} BMO (le médaillon contenant le M souligné) est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. ^{MD} Nesbitt Burns est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, utilisée sous licence. Les observations présentées ici ne se veulent pas une analyse formelle du droit fiscal.

Membre-Fonds canadien de protection des épargnants